

A R R E T E N° 2026-134

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MADAME SYLVIE ROUVERAND, EN SA QUALITE DE 4^{ème} ADJOINT AU MAIRE

LE MAIRE DE CARRY-LE-ROUET

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Sylvie ROUVERAND en qualité de quatrième adjoint au maire, en date du 27 mars 2026 ;

VU la délibération n°2026-35, en date du 9 avril 2026, relative aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Sylvie ROUVERAND, quatrième adjoint au maire, les attributions suivantes relatives aux Affaires Scolaires, Jeunesse et Famille ;

A R R E T E

Article 1 : Madame Sylvie ROUVERAND, quatrième adjoint au maire, est déléguée aux Affaires Scolaires, Jeunesse et Famille.

A ce titre, elle est plus particulièrement chargée des fonctions suivantes :

Affaires Scolaires

1. Fonctionnement et relations institutionnelles

- Suivi du fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.
- Relations avec les directions d'établissement, les équipes éducatives et les services de l'Éducation nationale (DSDEN / Inspection).
- Participation aux travaux de la carte scolaire et gestion des inscriptions scolaires.

2. Services scolaires

Organisation et supervision des services scolaires (restauration scolaire, temps périscolaire, accueil du matin et du soir et les transports scolaires).

3. Bâtiments scolaires

- Gestion, entretien, maintenance et sécurité des locaux scolaires.
- Suivi des contrôles réglementaires : sécurité incendie, accessibilité, hygiène, PPMS, protocoles sanitaires.

4. Jeunesse

- Définition et mise en œuvre de la politique jeunesse.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 013-211300215-20260410-AR2026134-AR

- Gestion et développement des structures d'accueil : accueils de loisirs, accueils jeunesse, espaces jeunes.
- Développement des actions éducatives, sportives, citoyennes et culturelles en direction des jeunes.
- Soutien aux initiatives et projets portés par les jeunes.
- Suivi des obligations réglementaires des accueils collectifs de mineurs (ACM) : déclarations, sécurité, taux d'encadrement.
- Relations avec les partenaires : CAF, associations jeunesse, établissements scolaires.

5. Famille

- Développement et mise en œuvre des politiques en faveur des familles.
- Suivi des services à la population : petite enfance, parentalité, modes d'accueil.
- Coordination des actions sociales destinées aux familles en lien avec les partenaires (CAF, PMI, CCAS, associations).
- Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la parentalité et aux actions socio-éducatives.

Article 2 : Les délégations de fonction prévues par le présent arrêté s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du maire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Cette saisine peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille
22/24 rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite à Madame Sylvie ROUVERAND et ampliation adressée à :

- M. le Sous-Préfet d'Istres
- M. le Trésorier d'Istres

Fait à Carry-le-Rouet, le 10 avril 2026

Quatrième adjoint au maire,
Sylvie ROUVERAND

Le Maire,
René-Francis CARPENTIER

copie 10 AVR. 2026


